

la lettre

DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

SÉNATEUR DE LA SEINE MARITIME



ÉDITORIAL

Elue sénateur le 26 septembre dernier, je tenais tout d'abord à remercier chaleureusement ceux d'entre vous qui m'ont accordée leur confiance. Je siège aujourd'hui au sein d'une assemblée qui affiche un renouvellement certain. En effet, la conjugaison de la loi sur la parité et l'abaissement du seuil d'éligibilité des sénateurs de 35 à 30 ans a contribué à ouvrir le champ de la représentativité de la Haute Assemblée, enrichissant par là même, les débats et le travail législatif. Assemblée parlementaire à part entière, le Sénat est investi d'une mission constitutionnelle de représentation des collectivités territoriales. Comme je m'y étais engagée lors de la campagne, je suis attachée à donner du sens, de l'existence à cette mission, en instaurant un dialogue permanent avec vous, en étant le relais de vos préoccupations et en vous informant aussi le plus largement possible de l'activité législative de notre assemblée et de mon action parlementaire. Pour l'heure, après la révision constitutionnelle en faveur de laquelle nous nous sommes prononcés en vue de la ratification du Traité Constitutionnel, c'est de l'Europe dont il est question. Le référendum sur la Constitution européenne, organisé au printemps, nous offre l'occasion de dire "oui" avec enthousiasme à cette Europe à laquelle nous croyons parce qu'elle est notre avenir. N'oublions pas qu'il y a 55 ans, Robert Schuman lançait l'appel historique du 9 mai 1950, appel à la réconciliation, à la paix, appel à l'union des peuples européens. L'Europe est une idée française et nous pouvons en être fiers. Bien cordialement à tous,

CATHERINE MORIN-DESAILLY
Sénateur de la Seine-Maritime

OUI À UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE !

Le référendum du 29 mai prochain sur le Traité Constitutionnel européen est une étape décisive pour notre pays. L'adopter, c'est doter l'Europe d'institutions indépendantes, démocratiques et transparentes. C'est faire de nous tous des citoyens européens vivant dans une démocratie européenne. L'Europe est un projet de civilisation et un modèle social, qu'il nous revient de faire exister en approuvant la Constitution européenne. Aujourd'hui, plus qu'hier, nous avons besoin d'Europe ! Besoin d'une Europe plus unie et plus forte dans un monde globalisé et dominé par des super-puissances que sont les Etats-Unis et la Chine.

Disons franchement OUI pour trois raisons majeures :

OUI À UNE EUROPE DÉMOCRATIQUE !

La Constitution donne force juridique à la Charte des droits fondamentaux qui affirme et garantit les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité. Les droits de l'homme sont donc inscrits au cœur du projet européen.

Sur le plan institutionnel, la Constitution permet la construction d'une véritable démocratie européenne. **Elle organise un système institutionnel plus lisible pour les citoyens et plus efficace pour mener à bien les politiques européennes** car elle clarifie les compétences de l'Union en précisant les sujets pour lesquels les Etats ont transféré leurs pouvoirs d'action. En outre, elle renforce les pouvoirs du Parlement européen et accorde des droits nouveaux aux citoyens européens avec, par exemple, le droit de pétition.

OUI À UNE EUROPE SOLIDAIRE !

La Constitution fixe, et c'est la première fois, **des objectifs sociaux** en matière de solidarité (garantie d'une protection sociale, lutte contre les inégalités et les discriminations, accès aux services sociaux, égalité hommes/femmes...). Elle s'inscrit

dans le cadre **d'une économie sociale de marché visant le plein emploi et le progrès social**. Elle protège également les droits et les libertés des salariés (droit à la consultation des travailleurs, droit de négociation et d'action collectives, liberté syndicale, protection en cas de licenciement injustifié...) et reconnaît les services publics, appelés services économiques d'intérêt général, qui ne relèvent pas de la libre concurrence. Enfin, **elle garantit qu'en matière sociale aucun pays ne pourra se voir imposer une amputation de ses acquis sociaux par l'UE**.

OUI À UNE EUROPE FORTE !

Elle ouvre également la perspective **d'une politique extérieure commune** en dotant l'UE de la personnalité juridique et en créant une présidence du Conseil européen stable et un ministère des Affaires étrangères. Ainsi, l'Union parlera d'une seule voix et mènera une action plus cohérente et plus efficace sur la scène internationale.

Ne ratons pas le train de l'Europe démocratique ! Dire non, ce serait non seulement refuser une Constitution mais aussi tourner le dos à un formidable projet de "vivre ensemble" fondé il y a plus de cinquante ans, et garant de la paix et du progrès.

UN SÉNAT MODERNISÉ, FÉMINISÉ ET RAJEUNI LE GROUPE DE L'UNION CENTRISTE-UDF CONSOLIDÉ ET RENOUVELÉ

LE NOUVEAU SÉNAT

A la suite du renouvellement triennal du Sénat, la féminisation et le rajeunissement enregistrés en 2001 se confirment du fait, notamment, de l'extension du recours à la représentation proportionnelle et de l'introduction de la parité. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de sièges permet une meilleure représentativité des territoires.

- 128 sièges étaient à pourvoir
- 71 sièges ont changé de titulaire
- 331 sièges (contre 321 avant)

La moyenne d'âge des Sénateurs a baissé de 3 ans.

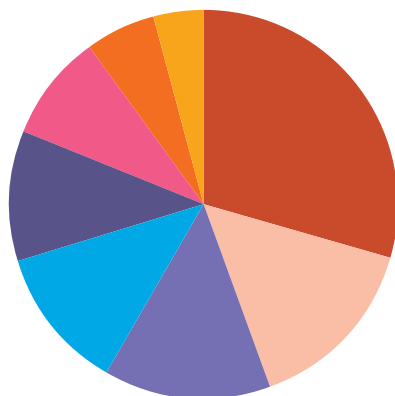
- 61 ans : moyenne d'âge des sénateurs
- 57,5 ans : moyenne d'âge des députés

L'augmentation du nombre de femmes fait du Sénat l'Assemblée la plus féminisée du Parlement.

- 57 femmes (contre 34 avant)
- 17,2% de femmes au Sénat
- 12,7% à l'Assemblée

Le Sénat, représentant des collectivités territoriales, compte désormais dans ses rangs :

- 128 maires,
- 32 présidents de Conseil général,
- 3 présidents de Conseil régional.

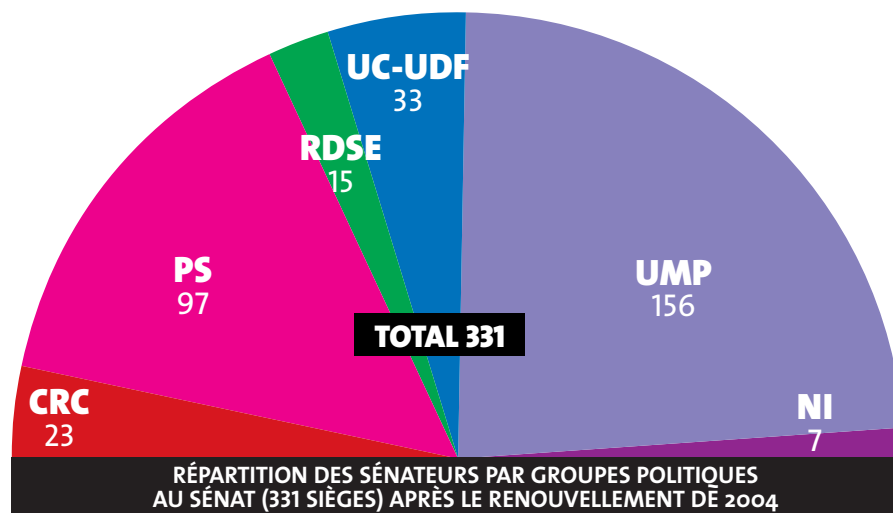


Sans profession	4%
Enseignement	30%
Fonctionnaires	15%
Professions médicales	14%
Salariés	12%
Professions libérales	11%
Professions agricoles	9%
Commerce et industrie	6%



Le renouvellement sénatorial du 26 septembre dernier a vu le groupe parlementaire UC-UDF, auquel appartient Catherine Morin-Desailly, augmenter ses effectifs. Il occupe, désormais, une position centrale au sein de la Haute Assemblée, où plus aucun groupe ne détient la majorité absolue. Lors des débats législatifs, les 33 sénateurs centristes font preuve d'une liberté de parole et de jugement qui leur permet de jouer ainsi un rôle privilégié dans la vie parlementaire française. L'application d'un scrutin proportionnel élargi dans les départements les plus peuplés et du scrutin majoritaire font du Sénat une assemblée représentative des collectivités territoriales. Ces élections ont permis au groupe de se renouveler en accueillant 8

nouveaux élus. L'UDF gagne un siège dans les Bouches-du-Rhône, tout en conservant sa présence dans les départements des Yvelines, de Haute-Savoie, de Vendée, de Seine-Maritime et à Mayotte. Par ailleurs, dans le Rhône et la Somme, le groupe double ses sièges. Enfin, le groupe centriste accroît sa présence dans les départements urbains de Paris et du Val-de-Marne, tout en maintenant son siège dans les Hauts-de-Seine. Ce renouvellement témoigne à la fois de l'efficacité sur le terrain des sénateurs sortants et de l'influence croissante exercée par l'UDF sur le corps électoral. Avec des effectifs en croissance de 20 % depuis décembre 2002, les sénateurs UDF, particulièrement dynamiques, contribuent à nourrir régulièrement les débats parlementaires actuels et à venir.



LOI DE FINANCES 2005 LE GROUPE CENTRISTE DEFEND L'AUTONOMIE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Au cours du débat budgétaire, les sénateurs centristes ont clairement fait connaître leurs préoccupations en matière de finances locales et de réforme des dotations.

LA RÉFORME DES DOTATIONS

Pour les sénateurs UDF, la réforme des dotations ne pouvait se faire qu'en faveur des collectivités afin, notamment, de compenser les faiblesses de la dotation de péréquation. Cette réforme s'avère d'ailleurs encourageante car elle accroît les recettes des collectivités, rénove une DGF vieille de 10 ans et met en place de nouveaux instruments de mesures utiles à la gestion comptable locale. En outre, la notion de potentiel fiscal des communes est remplacée par celle de potentiel financier, afin de mieux prendre en compte l'ensemble de leurs ressources pérennes. La DGF sera désormais constituée de deux éléments :

- **une dotation forfaitaire** qui comprendra :
 - a) **une dotation de base** égale pour chaque commune au produit de sa population par un montant allant de 60 à 120 euros par habitant, en fonction de la croissance de la population ;
 - b) **une dotation proportionnelle** à la superficie égale, en 2005, à 3 euros par hectare et dans les communes situées en zone de montagne à 5 euros par hectare ;
 - c) **une dotation de garantie** assurant à chaque commune de percevoir, en 2005, une dotation forfaitaire en progression d'au

moins 1 % par rapport en 2004.

■ **une dotation de solidarité**, composée d'**une DSU** (dotation de solidarité urbaine, dotée de 120 millions d'euros supplémentaires par an pendant 5 ans) et d'**une DSR** (dotation de solidarité rurale) qui progressera au même rythme que la DSU.

ACTE II DE LA DÉCENTRALISATION : QUEL FINANCEMENT ?

Au-delà de la DGF, il est question du financement de la décentralisation. La loi organique relative à l'autonomie des collectivités locales précise qu'il revient au Parlement, et particulièrement au Sénat, de définir le taux, la répartition et l'assiette des impôts partagés entre l'Etat et les collectivités. Cela signifie établir une liste en loi de finances, mais aussi s'assurer que chacun reçoit sa juste part. S'agissant des financements par fiscalité partagée, le groupe UDF souhaite qu'ils ne s'appliquent qu'aux compétences réellement abandonnées par l'Etat. Aujourd'hui, les départements doivent faire face aux dépenses liées aux nouvelles missions qui leur ont été confiées : versement du RMI, dépenses liées à la sécurité civile, à la loi sur le handicap et aux contrats d'avenir du "plan Borloo".

DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

A l'occasion de l'examen, en 2^e lecture, du projet de loi "Territoires Ruraux", le groupe UC-UDF a réaffirmé son attachement au principe des libertés locales.

Le texte comprend essentiellement des mesures en faveur du développement économique de l'espace rural, de l'aménagement foncier dans les zones rurales et du soutien aux activités agricoles. Il répond à deux inquiétudes des élus locaux. Les **zones de revitalisation rurale** sont redéfinies par l'extension de l'exonération de la taxe professionnelle aux reprises d'activités commerciales, artisanales et libérales. La présence territoriale des **services publics de proximité** est renforcée par une concertation locale obligatoire en cas de projet de fermeture d'un service public. Par ailleurs, la **présence des professionnels de santé en milieu rural** est

facilitée. Lors de la discussion, le groupe UDF a fait adopter plusieurs amendements contre l'avis du Gouvernement. Ainsi, le Sénat a retenu celui de Michel Mercier, Président du groupe, visant à garantir que tout nouveau transfert, création ou extension de compétences, donne lieu à une compensation financière. Quant à l'amendement de Jacqueline Gourault, 1^{ère} Vice-Présidente de l'AMF, permettant aux communes de moins de 10 000 habitants et aux Communautés de communes de moins de 20 000 habitants de disposer gratuitement des services de l'Etat pour l'instruction des permis de construire, il a été adopté par le Parlement.



ACTUALITÉ SÉNATORIALE

LOI DE COHÉSION SOCIALE

Les centristes améliorent le "plan Borloo", qui définit 20 programmes d'action répartis autour de 3 piliers : la mobilisation pour l'emploi, le logement et l'égalité des chances.

Les centristes ont amendé le texte :

- en précisant les garanties dont bénéficie le demandeur d'emploi lorsqu'il a fait l'objet d'une procédure de sanction.
- en étendant le statut de demandeur d'emploi aux personnes reprenant ou créant une entreprise.
- en renforçant la sécurité des familles surendettées.
- en donnant la priorité au remboursement des créances locatives, avant celles des établissements bancaires et de crédit à la consommation, lors des procédures mises en œuvre par les commissions de surendettement.

Enfin, la réforme de la DSU qui vise à assurer la sécurité financière des communes les plus en difficulté a été votée.



EUROPE

LE 28 FÉVRIER DERNIER, LE PARLEMENT RÉUNI EN CONGRÈS À VERSAILLES A APPROUVÉ LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE NÉCESSAIRE À LA RATIFICATION DU TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION EUROPÉENNE. LA QUESTION DE L'AVENIR DE L'EUROPE AGITE AUJOURD'HUI LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET LE PROJET EUROPÉEN DE LA FRANCE MÉRITE GRANDEMENT D'ÊTRE DÉBATTU.

L'OBJECTIF DE CE QUESTIONNAIRE EST DE CONNAÎTRE VOS ATTENTES À L'ÉGARD DE CE DÉBAT. LES CONNAÎTRE, C'EST LES INCLURE DANS NOTRE TRAVAIL PARLEMENTAIRE. A VOUS DE LE COMPLÉTER SI VOUS LE SOUHAITEZ ET DE LE RETOURNER À NOTRE PERMANENCE SÉNATORIALE.

REFERENDUM

■ Le referendum, est-il une démarche

☐ indispensable

☐ utile

☐ inutile

PROJET DE CONSTITUTION

■ Avez-vous déjà pris connaissance du projet de Constitution ?

☐ OUI ☐ NON

■ Si oui, quelles sont vos impressions ?

.....
.....

■ Allez-vous voter pour ou contre la constitution ?

☐ POUR ☐ CONTRE

■ Explicitiez votre choix

.....
.....

TURQUIE

■ Etes-vous pour ou contre l'entrée de la Turquie en Europe ?

☐ POUR ☐ CONTRE

■ Explicitiez votre choix

.....
.....

INSTITUTIONS

- Le fonctionnement des institutions européennes vous est-il familier ? ☐ OUI ☐ NON

Si la réponse est négative, par quels moyens souhaitez-vous mieux le connaître ?

.....
.....

L'EUROPE ET VOUS

- Les débats communautaires vous semblent-ils en prise avec la réalité du terrain ? ☐ OUI ☐ NON

- Pensez-vous que la PAC soit adaptée aux besoins des agriculteurs français ? ☐ OUI ☐ NON

Que pensez-vous de la réforme actuelle ?

.....
.....

- En tant qu'élus locaux, percevez-vous l'impact de la construction communautaire sur la conduite de vos politiques publiques ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, dans quels domaines ?

.....
.....

- Percevez-vous des aides ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, pour quel type de projets ?

.....
.....

- En matière de services, l'Europe aura-t-elle des incidences positives sur :

- Transports	☐ OUI	☐ NON
- Eau	☐ OUI	☐ NON
- Electricité	☐ OUI	☐ NON
- Poste et télécommunications	☐ OUI	☐ NON
- Retraitement des déchets	☐ OUI	☐ NON

- L'Europe favorise-t-elle la décentralisation ou bien au contraire restreint-elle les pouvoirs des élus locaux ?

.....
.....

- Selon vous, quelles conséquences l'Europe aura-t-elle dans les secteurs suivants :

Secteurs	Conséquences positives	Conséquences négatives
Agriculture	☐	☐
Emploi	☐	☐
Industrie	☐	☐
Système social	☐	☐
Développement régional	☐	☐
Enseignement supérieur	☐	☐
Culture	☐	☐
Tourisme	☐	☐
Environnement	☐	☐

Ce questionnaire (non nominatif) est à renvoyer à :

Permanence de Catherine MORIN-DESAILLY

8 bis, rue Alsace-Lorraine

76000 Rouen

Tél. : 02 35 15 38 30 ■ Fax. : 02 35 71 14 85

Courriel : cmorin@rouen.fr

EN BREF...

■ SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES :

Dans la perspective de l'examen du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école, Catherine Morin-Desailly a attiré l'attention du ministre de l'Éducation nationale, à l'occasion d'une question orale, sur la pérennité de l'enseignement des sciences économiques et sociales au lycée. La réforme, supprimant la deuxième langue vivante obligatoire et réduisant le choix des élèves à une seule matière de spécialisation en seconde, risquait de réduire l'enseignement des sciences économiques et sociales au rang d'option facultative, fragilisant ainsi la filière Économique et Sociale. Dans sa réponse, le ministre a dissipé toutes les inquiétudes en renonçant à cette disposition.

■ PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Catherine Morin-Desailly vous reçoit à sa permanence parlementaire (8 bis, rue Alsace-Lorraine à Rouen) le 3^{ème} samedi de chaque mois, de 10h à 12 heures, sur rendez-vous (Tél. : 02 35 15 38 30).



Janvier 2005 : Catherine Morin-Desailly et Christian Poncelet, Président du Sénat, évoquent le métier de sénateur pour le journal "Mon Quotidien", le journal des 10-14 ans.

PATRIMOINE HISTORIQUE : CATHERINE MORIN-DESAILLY INTERVIENT LORS DU BUDGET DE LA CULTURE 2005

Intervenant au nom du groupe de l'Union Centriste-UDF sur le budget du ministère de la culture pour 2005, Catherine Morin-Desailly a interpellé le Gouvernement sur la **situation préoccupante, voire dramatique, des monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques** (20 % d'entre eux seraient dans un état de délabrement avancé). Chargée de la culture à Rouen, elle a, en effet, relayé l'**inquiétude des élus locaux face à la dégradation du patrimoine historique**, conséquence d'une baisse des crédits sur plusieurs années. Tou-

tefois, elle s'est félicitée du **plan de sauvegarde du patrimoine monumental** mis en place par le Gouvernement qui s'est traduit par un redéploiement de 20 millions d'euros en urgence pour 2004 et, pour cette année, par la hausse des crédits consacrés à la restauration des monuments (+ 13 millions d'euros). Par ailleurs, elle a interrogé le ministre sur les mesures qu'il comptait prendre pour **faire face aux opérations déjà allouées et pré-financées par les collectivités locales** et éviter, à l'avenir, tout gel de crédits aux conséquences désastreuses.

CATHERINE MORIN-DESAILLY AU SENAT

Suite à son élection, Catherine Morin-Desailly a choisi de siéger à la **commission des Affaires culturelles**. La commission étudie l'ensemble des projets de loi relatifs à l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, la culture, la jeunesse, le sport et les médias. Catherine Morin-Desailly est déjà intervenue à l'occasion de l'examen du budget du ministère de la culture pour 2005, lors du débat sur le spectacle vivant ainsi que sur le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école. Par ailleurs, elle est membre des **groupes d'études sur les droits de l'homme, le patrimoine architectural**, la musique et la chanson française, et celui sur la Mer. En outre, elle portera la voix de la Seine-Maritime au sein des groupes d'amitié sénatoriaux (Italie, Brésil, Egypte, Amé-

rique du Sud, Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne et Chine) dont elle est membre.



Une question sur le Sénat, une interrogation à propos d'un projet de loi, une visite à organiser ?
Envoyez un courriel à : c.morin-desailly@senat.fr

COORDONNÉES DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

PERMANENCE DE SEINE-MARITIME

8 bis, rue Alsace-Lorraine – 76000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 – Fax : 02 35 71 14 85
cmorin@rouen.fr
Assistant : Olivier PRÉVOST

AU SÉNAT

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
Tél. : 01 42 34 29 95 - Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr
Assistant : Stéphane HÉLIÈRE